



Aide juridictionnelle totalement accordée

Par **bad**, le **09/11/2013 à 10:33**

bonjour rnrnun avocat accepte l aide jurifictionnelle qui lui permet de traiter mon affaire: accident de la route rnen revanche, rn il me dit que si mes indemnites sont importantes il a le droit de s accorder 10% de ces rnindemnites. rnrnje veux savoir selon quelle loi le droit lui autorise de rejeter l aide juridictionnelle apres l avoir accepter pour se rabattre sur un % d indemnité? rnrnmerci.

Par **Marion3**, le **09/11/2013 à 12:57**

Bonjour,rnrnVous avez déjà posé la même question le 6 Novembre, vous avez eu des réponses. Donc, inutile de la poser une deuxième fois.rnrnCdt

Par **bad**, le **10/11/2013 à 19:25**

Bonsoir,rnrnpas faux, seulement, je l'ai postée sur le mauvais forum. je me suis alors dit qu'il valait mieux la rediffuser dans le forum en rapport avec mon sujet de question.rnpeut être que les personnes qui répondent aux questions le font en favorisant les thèmes de forum plutôt que le sujet de la question.rnvous me comprenez?